

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 30 avril 2024 à 12 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Est aussi présent : le directeur général, François Leduc.

24-04-295

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-04-296

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-04-297

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 22 avril 2024, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 22 avril 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-04-298

CRÉATION DU PROJET C24-569 ET AFFECTATION DES SURPLUS AFFECTÉS PÔLE SPORTIF ET PISTE CYCLABLE POUR DÉCRÉTER DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE URBAINE DU PÔLE SPORTIF VERS LA RUE TACHÉ

CONSIDÉRANT des travaux de prolongement de la piste cyclable urbaine prévus à la phase 5 au pôle sportif pour un montant de 200 000 \$ dont une subvention de 100 000 \$ provenant du fonds des régions et ruralité – volet 4

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de prolongement de la piste cyclable entre le pôle sportif et la rue Taché pour un montant total de 200 000 \$, selon l'estimation vérifiée par monsieur Steve Pressé, ingénieur et directeur du Service des travaux publics et de l'ingénierie, en date du 25 avril 2024.

D'affecter la subvention confirmée de 100 000 \$ provenant du fonds des régions et ruralité – Volet 4 soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale.

D'autoriser la trésorière à transférer la somme de 60 000 \$ du surplus affecté - pôle sportif et la somme de 40 000 \$ du surplus affecté - piste cyclable et à les affecter à l'état des activités d'investissement, pour servir de financement au projet C24-569 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-04-299

CRÉATION DU PROJET D24-567 POUR LE REMPLACEMENT DE 6 VANNES SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC ET TRANSFERT BUDGÉTAIRE

CONSIDÉRANT le solde disponible de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE, de décréter, en vertu de la *Loi sur les travaux municipaux*, des travaux de remplacement de 6 vannes sur le réseau d'aqueduc du secteur urbain pour un montant total de 55 000 \$ selon l'estimation des couts préparée par monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur au Service des travaux publics et de l'ingénierie.

D'autoriser la trésorière à affecter la subvention du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 pour un montant de 51 100 \$ et de modifier le budget de fonctionnement 2024 afin de transférer la somme de 3 900 \$ du poste Hygiène du milieu - réseau d'aqueduc à l'item employé permanent, temps régulier afin de servir de financement au projet D24-567 ainsi créé.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-04-300

CRÉATION DU PROJET R24-568 ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION D'UN ÉCHANTILLONNEUR À L'AFFLUENT DE LA STEU AINSI QUE LE BLOC D'ALIMENTATION ET LA LIGNE DE SUCCION POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'INGÉNIERIE - TRAITEMENT DES EAUX

CONSIDÉRANT le règlement numéro 101 de la Ville et ses amendements constituant un fonds de roulement de 1 200 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour procéder à l'acquisition d'un échantillonneur à l'affluent de la STEU ainsi que le bloc d'alimentation et la ligne de succion pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie – Traitement des eaux;

EN CONSÉQUENCE, de décréter un emprunt temporaire au montant de 6 750,70 \$ à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du cout d'acquisition d'un échantillonneur à l'affluent de la STEU ainsi que le bloc d'alimentation et la ligne de succion pour le Service des travaux publics et de l'ingénierie – Traitement des eaux, au montant de 7 392,89 \$, la différence de 642,19 \$ représentant les remises de TPS et TVQ.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement sur une période de 5 ans, de 2025 à 2029 inclusivement, par versements annuels égaux de 1 350,14 \$.

D'accepter qu'un transfert bancaire de 6 750,70 \$ soit effectué du fonds de roulement à l'état des activités d'investissement pour financer cette dépense et de nommer ce projet R24-568.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-04-301

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Normand Latreille, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire